

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 824 déclarant irrecevable un titre de créance .

n° 824

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mai 1966

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro

1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est déclaré irrecevable:le titre de créance n° 225 du 10 juillet 1964 de F.D. 102.945 exigible du Service des Douanes éthiopiennes à Djibouti.